

# Arch assurances Canada Ltée

---

Arch assurances Canada Ltée (« Arch Canada ») offre ses produits d'assurance principalement par l'entremise d'un réseau de courtiers indépendants et sous contrat. Arch Canada exige contractuellement que ses courtiers se conforment aux lois et règlements locaux, ainsi qu'à la réglementation visant la divulgation aux assurés de la rémunération reçue par le courtier relativement à la souscription d'affaires avec Arch Canada.

Arch Canada paie, en général, une commission à ses courtiers pour chaque police d'assurance vendue. La commission varie selon le type de produit et se résume ainsi :

## **Commissions – Assurance des entreprises**

Biens	0 % - 20 %
Risques techniques	0 % - 15 %
Programmes	0 % - 27.5 %
Responsabilité de première ligne, complémentaire et excédentaire	0 % - 15 %
Automobile	0 % - 12.5 %
Autres	10 % - 20 %

## **Commissions – Assurance spécialisée**

Responsabilité professionnelle	10 % - 20 %
Assurance de la Direction	0 % - 20 %
Soins de santé	8.5 % - 20 %
Prêteurs	10 % - 29 %
Autres	5 % - 25 %

Arch Canada peut, de temps à autre, conclure avec ses courtiers des ententes comportant des taux de commission différents que ceux mentionnés à la présente.

Prière de communiquer avec votre courtier afin de connaître la rémunération reçue par ce dernier de la part d'Arch Canada pour la souscription de votre police d'assurance.

## **Autre information**

L'information contenue dans ce document peut être mise à jour de temps à autre, selon que de nouvelles informations deviennent disponibles ou lors de changement aux politiques de rémunération d'Arch Canada.

L'information contenue dans ce document ne s'applique qu'à Arch assurances Canada Ltée, et non aux activités d'Arch Canada à l'extérieur du Canada, et ni à aucun autre membre du groupe de compagnies d'Arch.

Mise à jour 10/2013.